



Placement avec protection de capital

SAFE SOLUTION : une approche conçue pour maîtriser le risque et garantir le capital à l'échéance

Nous accompagnons les investisseurs dans la mise en place de solutions de structuration patrimoniale, orientées long terme, avec un mécanisme de protection du capital à l'échéance et une gestion disciplinée du risque.

Pourquoi choisir SAFE SOLUTION ?



Protection de capital à deux niveaux

La protection du capital à l'échéance est assurée via des options de protection contractuelles intégrées à la structure.

La structuration intègre également une composante de performance additionnelle via des investissements obligataires, non discrétionnaire et à court terme, sélectionnés pour la solidité des émetteurs et l'existence de garanties réelles et tangibles.



Perspectives de rendement

Le contrat initial est indexé sur les marchés via des produits rigoureusement sélectionnés, ayant enregistré une performance moyenne de 8% par an au cours des deux dernières années.

La composante additionnelle obligataire permet d'envisager un rendement¹ pouvant atteindre 10% par an, selon les émissions retenues.

Les intérêts peuvent être capitalisés ou distribués, en fonction de la stratégie définie.



Maintien du cadre fiscal

L'investissement est réalisé au sein d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, permettant de conserver les avantages fiscaux existants, y compris en cas d'avance sur contrat.

La structuration peut être mise en place à titre personnel ou via une structure patrimoniale, offrant une souplesse en matière de transmission.

À qui s'adresse cette solution



Cette approche peut vous convenir si :

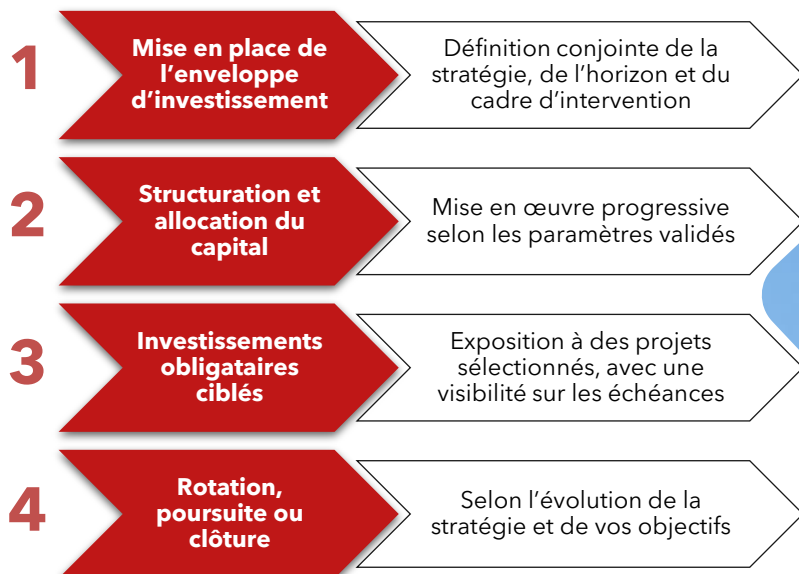
- Vous disposez d'une épargne disponible **à partir de 25 000 €** (investisseur à titre personnel)
- Vous êtes une entreprise et disposez d'une épargne disponible **à partir de 100 000 €**
- Vous investissez avec un **horizon minimal de 5 ans**.
- La protection du capital est plus importante pour vous que la performance maximale
- Vous recherchez une structuration avec des règles claires

1 : Les rendements exprimés en brut théorique

Cette solution s'adresse à des investisseurs privés dans une logique patrimoniale long terme. Elle ne constitue ni une promesse de rendement ni une garantie absolue du capital.



Comment cela fonctionne ?



Sortie anticipée & valorisation

En cas de sortie avant l'échéance, le remboursement s'effectue sur **la base de la valeur liquidative**.

La valeur liquidative correspond à la valeur réelle de l'investissement à un instant donné.

Elle peut évoluer à la hausse comme à la baisse en fonction de l'avancement de la stratégie et des conditions de marché.

Repères pratiques

- **Montant minimum de police :** 25 000 € personne physique, 100 000 € personne morale
- **Durée de l'opération :** selon vos besoins, reconductible sur demande
- **Type de placement :** mixte, contrat d'assurances et obligations privées
- **Possibilité de revente anticipé :** oui, à la valeur liquidative
- **Frais d'entrée - de sorties à terme :** 3.0 % - 0 %
- **Frais de gestion** 0.96 %
- **Eligible en portefeuille privé ou via société patrimoniale**

Intéressé ? Besoin d'une simulation personnalisée ?

Ce document a pour objectif de vous permettre de comprendre l'esprit et le cadre de notre approche. Si cette logique vous paraît cohérente avec vos objectifs, un échange permettra de :

- vérifier l'alignement,
- répondre à vos questions,
- décider sereinement de la suite à donner.

Notre équipe vous accompagne, en lien avec votre gestionnaire ou votre cabinet comptable.

Informations légales et risque d'émetteur

Ce document est une communication à caractère informatif et promotionnel et ne constitue ni une offre, ni une recommandation, ni un conseil en investissement, juridique ou fiscal.

Toute décision d'investissement relève de la responsabilité de l'investisseur, sur la base de sa situation personnelle et, le cas échéant, après consultation d'un professionnel habilité.

Avant toute souscription, l'investisseur est invité à prendre connaissance de la documentation réglementaire et contractuelle applicable, notamment le DIC/KID (PRIIPs) et des facteurs de risques.

Les investissements comportent un risque de perte totale ou partielle du capital (risque de crédit, de marché, de liquidité, notamment). Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et aucune garantie ne peut être donnée.

En cas de divergence, la documentation contractuelle et réglementaire fait foi.



Yield Solutions ©
— Groupe Financial Keepers —

Boulevard Georges-Favon 28
1204 Genève - Suisse

Contactez-nous

info@insurancekeepers.com

Pour plus d'informations sur nos solutions

<https://yieldsolutions.insurancekeepers.com>

Distributeur agréé France :

Magdalenae Courtage SAS

94 Allée Le Luberon

84240 Grambois - France

Capital social : 1'000 €

FR-983.112.376 - ORIAS n°24000981

Distributeur agréé Suisse :

Insurance Keepers SA

Boulevard Georges-Favon 28

1204 Genève - Suisse

Capital social : CHF 100'000.-

CHE-483.629.054 - FINMA n° F01289807